

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CSEE DU 5 JUIN 2026
ETABLISSEMENT DE BRUMATH – SOCIETE GSF SATURNE

Nom et qualité des personnes ayant assisté à la réunion :

- | | |
|-----------------------|--|
| • LAUTIER Laurent | Président |
| • SCHMITT Nadia | Titulaire CFDT Secrétaire |
| • MIMAZ Yildiz | Titulaire CFDT |
| • SCHMITT Philippe | Délégué Syndical CFDT – Titulaire CFDT |
| • MISBAH Saïd | Titulaire CFTC |
| • ELBANNAOUI L'Hassan | Titulaire CFDT |
| • LAHRACH Rachid | Délégué Syndical CFTC - Titulaire CFTC |
| • LUDWIG Stéphanie | Titulaire CE CGT |
| • WOLFF Sabine | Titulaire CFTC |
| • HERBER Anne | Titulaire CFDT |

Absents excusés

- | | |
|-----------------|-----------------|
| • HEIM Jean-Luc | Titulaire CFDT |
| • DEMIR Ayse | Titutlaire CFTC |

Heure d'ouverture de la séance : 17h00

1. Information sur les jours fériés travaillés au cours du mois de juillet et aout

Le Président informe les membres du CSE que les 14 juillet et 15 août 2026 seront travaillés sur les chantiers suivants : Centre Hospitalier de Bischwiller, Casino, Clinique Sainte Odile et Mars Haguenau & Steinbourg.

Le Président précise que les salariés concernés en seront informés dans les meilleurs délais et que les salariés sont tenus d'être présents à leur poste de travail ce(s) jour(s)-là.

Le Président rappelle que les heures de travail réalisées un jour férié sont majorées conformément aux dispositions conventionnelles.

2. Information sur la gratuité de la cotisation "frais de santé obligatoire" des non-cadres adhérents Baloo pour le mois de juin 2026

Le Président informe le comité que par suite d'une renégociation des couts avec notre courtier, GSF a obtenu de manière exceptionnelle et temporaire la gratuité de la cotisation "frais de santé obligatoire" pour le mois de juin 2026, pour l'ensemble les salariés non-cadres adhérent baloo.

Les prélèvements par baloo des cotisations pour les ayants droits et pour les régimes optionnels seront maintenus.

Le président précise que cette mesure n'entraînera aucune conséquence sur les garanties des salariés qui resteront identiques.

Aucune remarque ni question

3. Information sur l'évolution du bulletin de paie

La Direction informe le Comité de la modification du format du bulletin de salaire consistant à faire apparaître le nombre d'heures travaillées par jour. Cette évolution sera mise en place à compter du mois de mai 2026. Elle vise à améliorer la lisibilité des informations relatives au temps de travail et n'entraîne aucune modification des modalités de décompte du temps ni des conditions de travail des salariés.

Jour	01/05	02/05	03/05	04/05	05/05	06/05	07/05	08/05	09/05	10/05	11/05	12/05	13/05	14/05	15/05	16/05	17/05	18/05	19/05	20/05	21/05	22/05	23/05	24/05	25/05	26/05	27/05	28/05	29/05	30/05	31/05
Heures				7.00	7.00	7.00	7.00				7.00		7.00		7.00																

Aucune remarque ni question

Santé Sécurité

4. Consultation sur la mise à jour du DUER

Il a été rappelé que le DUER a été mis à jour.

Le président consulte les membres du CSEE sur la mise à jour du DUER de l'établissement.

La question suivante a été posée : donnez-vous un avis favorable ou défavorable à la mise à jour du DUER de l'établissement ?

Avis favorable : 0 voix

Avis défavorable : 0 voix

Ne se prononce pas : 9 voix

Le CSEE n'émet pas d'avis

5. Information et consultation des membres du CSEE sur :

- le projet d'ajout de postes sur la liste des postes à risque pour suivi médical renforcé
- le projet de liste des postes de travail qui présentent des risques pour la santé et la sécurité des salariés qui sont sous contrat de travail pour CDD et intérimaire.

Il a été rappelé le contenu de la notice d'information jointe à la convocation et l'ordre du jour de la réunion.

Le président invite les membres du CSEE à poser des questions.

Les questions suivantes ont été posées : Ou est consultable cette liste.

Il a été répondu par le Président : La liste est en cours de réalisation.

Le président demande aux membres du CSE d'émettre un avis sur les projets de liste qui lui ont été soumis :

- *Concernant le projet d'ajout de postes sur la liste des postes pour suivi médical renforcé*

Avis favorable : 0 voix

Avis défavorable : 0 voix

Ne se prononce pas : 9 voix

Le CSEE n'émet pas d'avis

- *Concernant le projet de liste des postes de travail qui présentent des risques pour la santé et la sécurité des salariés qui sont sous contrat de travail à durée déterminée ou bien intérimaires*

Avis favorable : 0 voix

Avis défavorable : 0 voix

Ne se prononce pas : 9 voix

Le CSEE n'émet pas d'avis

6. Plans de Prévention : information des membres du CSE des prochaines dates d'inspection commune des locaux clients

Les prochaines inspections communes de locaux client pour l'élaboration ou la mise à jour de plans de prévention qui ont été faites : Marché de la Préfecture.

7. Divers :

Reprise des points des anciens congés.

- **PV du 30/12/2025 – point 4 :**

La secrétaire indique qu'il a été indiqué aux membres du CSE qu'au 31 mai 2026, la totalité des congés devra être soldée. À défaut, les congés non pris seront perdus.

Toutefois, il semblerait qu'à ce jour une tolérance soit désormais accordée, permettant le report des congés jusqu'au 31 octobre 2026.

Il est néanmoins regrettable de constater la diffusion d'informations contradictoires sur ce sujet. Une communication claire et des règles homogènes devraient être appliquées à minima à l'ensemble des salariés.

- **PV du CSEC du 13/11/2025 :**

La mise en place d'un compte épargne temps (CET) a été demandée. Celui-ci a été négocié par les instances représentatives du personnel pour une entrée en vigueur au 1er juin 2026 (cf. accord CET).

Par ailleurs, une indication contradictoire a également été donnée en avril, précisant que les anciens congés pouvaient finalement être posés.

Il est néanmoins regrettable de constater la diffusion d'informations contradictoires sur ce sujet. Une communication claire et des règles homogènes devraient être appliquées à minima à l'ensemble des salariés.

- **Question – réunion du 28/04/2026 :**

Concernant le transfert de deux salariés en temps partiel thérapeutique sur le site de l'Institution Sainte-Philomène au 1er juillet 2026, Madame MIMAZ a demandé sur quelle base celui-ci serait effectué. Monsieur LAUTIER a indiqué qu'il apporterait une réponse rapidement. Le contrat était transmis totalement et leur arrêt de maladie a également été transmis.

- La secrétaire demande quelles dispositions sont prévues à l'issue du contrat de Mme Ophélie FENOGLIO, en apprentissage à Brumath depuis le 19 septembre 2022, dont le contrat prend fin le 31 août 2026.

Le poste d'assistant n'est pas ouvert un nouvel alternant sera recruté par conséquent Ophélie FENOGLIO ne se verra proposé aucun poste.

- Les élus souhaitent que les réunions **se fassent le matin vers 9h30**, le Président prend acte
- Madame MIMAZ Yildiz s'interroge sur les modalités de mise en place de la complémentaire santé Baloo, dans la mesure où la nouvelle société repreneuse est également Baloo, tout comme notre organisme actuel. Le Président lui répondra rapidement.
- Le Président répond à Mme WOLFF au sujet des risques de piqûre sur le site du CHDB. Il précise que les accidents sont très rares et que le seul incident survenu a été pris en charge par le personnel soignant du CHDB. Concernant la formation à l'utilisation de l'autolaveuse, celle-ci devrait se tenir le 8 juin 2026 à 14 heures.

Fin de la réunion : 17h45

Nadia SCHMITT
Secrétaire du CSE



Laurent LAUTIER
Président

